



| SOMMAIRE                      | Page |
|-------------------------------|------|
| Mot du président .....        | 1    |
| Nouvelles de l'exécutif ..... | 1    |
| Bilan des activités .....     | 2    |
| Dernière heure .....          | 3    |
| Personnes disparues .....     | 3    |
| Témoignages .....             | 3    |
| Le concept de victime .....   | 7    |

### MOT DU PRÉSIDENT

Il y a maintenant trois mois que l'AFPAD existe. Trois mois très actifs pour ceux et celles qui ont suivi assidûment les activités médiatiques et corporatives de l'association. Évidemment la sortie du livre de M. Yves Thériault, « Tout le monde dehors » et la série télévisée de Canal D sur les libérations conditionnelles nous ont procuré beaucoup de visibilité dans les médias. Cette visibilité est le seul moyen dont nous disposons actuellement afin d'entrer dans les foyers des familles de victimes pour les inviter à joindre nos rangs. Ce n'est pas là une stratégie que nous comptons faire nôtre en permanence. Nous sommes à développer des outils de communication pour rejoindre ces familles via nos partenaires, tel les CAVAC. Sans doute pour la présente année, nous devons nous servir « au maximum » des médias. C'est en effet la volonté du CA.

Malgré cette visibilité exceptionnelle et le fait que nous soyons rendus à plus de 120 familles membres dans l'AFPAD, notre organisation est fragile et elle le sera pour plusieurs mois encore. Les gens qui s'impliquent activement sont des personnes dont la vie a été heurtée de plein fouet un jour. En

s'impliquant dans l'AFPAD, ces personnes tentent de donner un sens à un geste insensé qu'elles ont vécu. Cet engagement éveille souvent un passé qu'elles veulent voir derrière ou tout simplement, ce sont les événements de leur vie quotidienne qui viennent les perturber au point de devoir se retirer temporairement de l'Association. Il faut comprendre cela et surtout leur offrir nos pensées les plus positives. Alors à Christian, à Christine et à Carole... nous pensons beaucoup à vous et ce, de tout cœur. Bonne courage.

Vous comprenez pourquoi le mot « solidarité » est au centre de notre action afin de faire évoluer l'AFPAD vers un organisme structuré, efficace et représentatif de vous tous et vous toutes. L'implication de tous les membres, si petite soit-elle, est très importante pour le conseil d'administration de l'AFPAD. À nous seuls, nous ne réussirons jamais à remplir les missions que nous nous sommes données, soit de **SUPPORTER** les familles des victimes, **RECONNAÎTRE** les droits des familles et **CHANGER** les lois trop avantageuses pour les criminels. Chacun de vous peut faire la différence entre le rêve et la réalité de notre projet.

*Pierre-Hugues Boisvenu  
Père de Julie assassinée en 2002*

### NOUVELLES DE L'EXÉCUTIF

#### 1) Nouveaux membres au CA

Deux membres ont quitté le Conseil d'Administration au cours du mois de février. Nous tenons à souligner leur passage parmi nous : Mme Denise Therrien au poste de secrétaire, et Mme Carole Bertrand au poste d'administratrice. Nous leur souhaitons santé et sérénité.

Également, nous ont quittés, temporairement nous l'espérons, Christine Carretta et son père Christian.

Deux nouveaux membres se sont joints au CA, soit : Mme Chantale Potvin, au poste de secrétaire et Mme Madeleine Bélair comme administratrice. Le CA tient à les remercier pour leur engagement et leur souhaite la bienvenue.

Nous invitons toutes personnes intéressées à s'impliquer dans l'AFPAD à nous faire parvenir un court texte expliquant son intérêt et sa motivation.

## 2) L'incorporation

Le dossier avance toujours. Notre association est officiellement enregistrée sous le nom d'AFPAD et nous sommes à finaliser avec la firme McCarthy Tétrault de Montréal notre charte et nos statuts.

En même temps, nous travaillons avec cette firme à une demande pour être reconnu comme un organisme de charité auprès du gouvernement fédéral.

## 3) Les outils de communication

*Bonne nouvelle...* Le ministère de la Justice nous confirme une subvention de 17 000\$ pour la production de nos outils de communication. Cette aide précieuse nous permettra de produire les documents suivants :

- Affiches AFPAD
- Dépliants d'information pour les familles
- Pochettes corporatives (nous aurons voulu mettre plus de photos de victimes...nous étions limités, nous avons pris les premières arrivées...)
- Cartes d'affaires
- Grandes mosaïques (dès que le nombre de photos le permettra...)
- Autocollants (à venir)

Si le matériel est prêt d'ici la semaine prochaine, l'envoi à travers le Québec se fera après Pâques dans tous les bureaux de police ainsi que dans les CAVACS et CALACS. Le CA prendra les décisions finales à sa prochaine réunion prévue pour le début d'avril. Un gros merci à Johanne Claveau pour la correction des textes; à nos partenaires bénévoles pour la traduction; aux graphistes, imprimeurs et artistes qui ont coupé leurs prix de moitié.

## 4) www.afpad.ca

Nous vous invitons à visiter régulièrement notre site Internet. Vous pourrez y trouver toutes les informations pertinentes sur l'AFPAD et ses activités. Dans les semaines qui viennent s'ajouteront une barre d'outils avec volets déroulants et les comptes rendus des réunions. Certaines informations pourraient être accessibles uniquement aux membres. Nos consultants nous conseilleront là-dessus. Aussi, dans quelques semaines, nous espérons offrir aux membres des groupes de discussion.

| Fréquentation du site www.afpad.ca |                  |              |             |
|------------------------------------|------------------|--------------|-------------|
| MOIS                               | Moyenne par jour |              |             |
|                                    | Dossiers         | Pages        | Visites     |
| DÉCEMBRE                           | 9                | 8            | 3           |
| JANVIER                            | 207              | 122          | 19          |
| FÉVRIER                            | 905              | 242          | 47          |
| MARS                               | 662              | 169          | 62          |
| MOIS                               | Total mensuel    |              |             |
|                                    | Dossiers         | Pages        | Visites     |
| DÉCEMBRE                           | 81               | 74           | 33          |
| JANVIER                            | 6428             | 3807         | 618         |
| FÉVRIER                            | 25345            | 6801         | 1328        |
| MARS                               | 10604            | 2716         | 1003        |
| <b>Totaux</b>                      | <b>42458</b>     | <b>13398</b> | <b>2982</b> |

## 5) Joyeuses Pâques

Le Conseil d'Administration souhaite à toutes les familles une très belle période de congé à l'occasion de la fête de Pâques.

## BILAN DES ACTIVITÉS

### 1- Les familles

Une quarantaine de nouvelles familles ont joint nos rangs. Nous en sommes, au 15 mars 2005, à 122 familles. Précisons que le Groupe du 6 décembre 1989 (Polytechnique) a pris la décision de joindre nos rangs.

L'AFPAD est à développer une collaboration étroite avec la communauté anglophone de Montréal. Le Centre de ressources communautaires de l'Ouest-de-l'Île pilote le projet de la création d'une antenne pour cette population.

Aussi, plus d'une dizaine de familles ont été rencontrées et plusieurs autres ont reçu les conseils de l'Association soit lors d'enquêtes préliminaires, du début du procès ou après la toute fin de celui-ci.

### 2- Les médias

Depuis le dernier bulletin, les membres du CA et de l'AFPAD ont fait près d'une trentaine d'interventions dans les médias écrits, parlés ou télévisuels. Évidemment, le sujet des libérations conditionnelles a été à l'honneur, avec la sortie du livre de Yves Thériault et la série télévisée sur le même sujet. C'étaient là de bien belles opportunités

pour faire connaître l'AFPAD et rejoindre un vaste auditoire. Et ça s'est traduit par de nombreuses adhésions.

Rappelons aussi qu'une émission spéciale sur l'AFPAD a été diffusée dimanche le 20 mars à 18h30 sur CFCF.

### 3- Les partenaires

Les deux derniers mois ont aussi été très actifs. La majorité des rencontres se faisaient avec deux membres du CA, pensons à Enfant-Retour et le Centre de réinsertion de l'Estrie. Plusieurs rencontres politiques ont eu lieu entre autres avec le Bloc Québécois et le bureau du Premier ministre Jean Charest. De plus, l'AFPAD a demandé des rencontres avec les quatre nouveaux ministres de la Sécurité publique, de la Justice, de la Solidarité sociale et de la Famille. Enfin, une dizaine d'autres partenaires ont été rencontrés afin de s'assurer que l'action de l'AFPAD se fera en harmonie avec ces derniers : le BAVACS, les CAVAC, etc.

### 4- Les dons

|                       |         |
|-----------------------|---------|
| Centraide-Estrie      | 2 000\$ |
| 6 Membres pour        | 325\$   |
| En banque à ce jour : | 9 300\$ |

### 5- Avis aux membres du conseil d'administration

#### PROCHAINE RÉUNION

**Date:** 3 avril 2005

**Endroit :** Restaurant St-Hubert, Place Longueuil

**Heure :** 11h00

L'Ordre du jour suivra bientôt...Si vous avez des points à soumettre, veuillez en aviser le président.

### DERNIÈRE HEURE

C'est avec beaucoup de tristesse que Mme Chantale Potvin, sœur de Guylaine, nous a annoncé qu'elle ne pourrait pas continuer à occuper le poste de secrétaire au CA de l'AFPAD.

Les responsabilités familiales, le retour aux études et son travail professionnel ne lui permet pas d'ajouter à cette liste d'autres responsabilités. Mme Potvin demeurera active au sein de l'AFPAD.

L'AFPAD est donc à la recherche d'un(e) secrétaire. Nous espérons pouvoir embaucher en cours d'année un (e) secrétaire exécutif (ve) dès que notre financement le permettra.

Ceux ou celles qui sont intéressés à œuvrer au sein du CA de l'AFPAD comme secrétaire, sont priés de faire parvenir une courte note l'un ou l'autre de nos adresses.

### PERSONNES DISPARUES

Le 17 février dernier, M. Gary Lunn, député conservateur de la Colombie britannique et critique auprès du ministre d'État (Développement des ressources humaines) a présenté devant le Comité de la Justice, le Bill C-240. Ce Bill a été inspiré par Mme Judy Peterson dont la fille, Lindsey Nicolls est disparue en 1993. L'ADN de Mme Peterson a été comparé à ceux retrouvés sur les scènes de crimes comme celui de la ferme porcine de Pickton sans succès. Comme l'a expliqué M. Lunn, cet amendement permettrait à Mme Peterson et à des milliers d'autres familles d'étendre leurs recherches dans tout le Canada. Pour tous les détails de cet avancé, veuillez consulter le site Internet : <http://www.lindseyslaw.com>

### TÉMOIGNAGES

#### Mon fils avait 20 ans

Je suis une nouvelle venue parmi vous. Je ne connais de l'AFPAD que ce que j'ai pu lire sur le site et les courriels reçus. J'espère qu'un jour je vous rencontrerai. Mais je sais déjà que vous faites des démarches difficiles avec bien des portes à défoncer. Je sais que ce que vous faites est aussi nécessaire et que vous en avez le courage. Merci!

Je suis résidente de La Prairie, la victime est mon fils assassiné à St-Mathias dans la nuit du 3 avril 2004. Je ne vis plus avec le père de François depuis 1987 et je demeure avec mes parents. Je vais essayer de vous résumer mon histoire :

Nous sommes le 3 avril 2004, je suis en visite chez ma fille aînée en Saskatchewan. Je me dis : Geneviève va avoir sa maman auprès d'elle pour l'accouchement de son premier bébé, mon premier petit-fils. Nous sommes donc le 3 avril 2004 à un *shower* organisé par ses amies. Puis, je vois mon gendre apparaître à cette petite fête organisée pour nous seulement, les femmes. Je me dis il doit se passer quelque chose et je pense tout d'abord à mon père qui ne se porte pas bien. Il souffre de Parkinson et ma mère durant mon absence doit avoir de la difficulté à s'en occuper. Mais ce n'est pas ça la nouvelle.

Mon gendre est venu m'annoncer que je dois retourner chez moi à La Prairie de toute urgence, mon fils a été assassiné. J'ai vraiment cru perdre la tête. Je n'ai pas besoin de vous décrire ce que j'ai vécu, vous êtes passé par là. Et je n'arrive pas à l'écrire.

Ma fille, enceinte, est aussi bouleversée que moi ainsi que mon gendre mais ils ont fait preuve d'un sang froid extraordinaire. Ils ont organisé mon retour. Je dois féliciter la compagnie aérienne WestJet car ils ont veillé sur moi de toute les façons et on ne m'a laissé que lorsque je suis arrivée à destination et remise entre les mains de ma plus jeune fille Rachel et de mon conjoint.

Une fois arrivée à la maison, je contacte le père de mon fils. Là je dois tout de suite décider si je veux aller voir mon fils à la morgue car le lendemain il va être incinéré. Que Dieu me pardonne je n'en ai jamais eu la force.

Ma mère m'annonce que mon père a été placé pendant mon absence au centre d'accueil de courte durée sous observation car souffrant de Parkinson et ses hallucinations ayant empiré, il est devenu légèrement dangereux pour ma mère. Mais il a fallu lui annoncer pour mon fils François. Il n'a pas encaissé le coup et il a fallu faire son entrée à l'hôpital.

Je demeure avec mes parents. On espère le retour de mon père mais comme la chaise roulante sera probablement sa nouvelle réalité, je réorganise la maison en conséquence mais il y a attrapé la "C" difficile à cet hôpital et décède 2 semaines plus tard.

Entre le 3 et le 28 avril 2004 mon fils est assassiné, mon père décède, je m'occupe de ma mère, on fait face en peu de temps à deux décès. Mon père a eu un service superbe digne du grand personnage qu'il était. Mon fils a eu un service de fou, une église pleine à craquer il n'y manquait que les médias pour avoir l'air d'un spectacle. Je n'y ai pas eu ma place pour un petit mot, c'est son père qui a tout organisé.

Pardon papa mais je t'en ai voulu d'avoir involontairement pris la place de François dans mon deuil, je n'ai pas eu le temps pour lui.

Mon fils a été assassiné dans la nuit de vendredi à samedi le 3 avril vers les 3h00 am. Ma fille a eu son bébé dans la nuit du vendredi saint à samedi le 9 avril vers 3h00 am.

Il y a un chapitre qui manque à notre vie à mon fils et à moi. Avant mon départ pour la Saskatchewan je n'avais pas vu mon fils depuis peut-être 3 semaines, je n'ai pas eu le courage de le voir à la morgue, dès mon retour ma mère et mon père ont eu besoin de moi. Je sais ma fille aînée loin de sa famille avec son premier bébé, ma fille la plus jeune heureusement est entourée de ses ami(e)s qui ne la laissent pas, et il y a aussi mon fils plus vieux à

Victoria. Je me sens responsable de tous et je sens mon impuissance. Et surtout je n'ai pas eu encore le temps de parler à mon fils, ou qu'il soit.

J'ai eu rapidement l'aide d'un psychologue sans que je la demande, on est venu me chercher, du centre ou ma fille plus jeune allait déjà. Ce centre s'appelle *La Maison sous les arbres*, ne coûte rien, c'est à Châteauguay et ils sont extrêmement gentils et compétents.

En ce qui me concerne ce que je déplore c'est toute la machine judiciaire. Mon fils a été assassiné en avril 2004 et je viens tout juste d'apprendre début janvier 2005 que le criminel, l'assassin n'a pas à subir de procès et qu'il a reçu une peine de dix ans.

J'explique : lors de l'événement j'étais à l'extérieur, c'est avec son père que toute la machine fait affaire. Sa conjointe ne m'aime pas et lui se laisse mener. Résultat cruel, personne de la machine ne cherche à me contacter, il sont vaguement au courant de mon existence mais ne fouillent pas plus loin car " paraît-il " je ne veux rien savoir.

Dès le départ de toute l'affaire mon ex-conjoint m'avait promis de me tenir au courant des suites de l'enquête. Je l'ai cru, erreur! Même encore aujourd'hui il ne sait pas que je sais et ne m'appelle pas pour me le dire.

Je comprends que tout ce qui est enquête, police, avocat, juge ne sont pas là pour nous tenir la main avec compassion, ils ont bien d'autres chats à fouetter. Et d'autres clients. Mais le minimum serait que lorsqu'ils se retrouvent, comme dans ce cas-ci, devant des parents séparés, il y a un risque que ceux-ci ne s'entendent peut-être pas, ils devraient contacter obligatoirement les deux parents légitimes.

Je me demande aujourd'hui si j'avais été là, si le procès avait eu lieu, est-ce que cela aurait changé le cours des événements. Je ne le saurai jamais. Peut-on voir dans cela à mon sens un vice de procédure envers moi? Peut-être que c'est mieux ainsi. Mais je ne le saurai jamais, j'aurais aimé que l'on me respecte, que l'on respecte surtout mon fils en lui accordant le droit à sa mère.

J'ai contacté l'inspecteur en charge du dossier et l'avocat de la défense. Le seul qui a été honnêtement ébranlé et qui a fait ses plus plates excuses c'est l'inspecteur. J'ai demandé à l'avocat la transcription de tout ce qui s'est dit durant la rencontre, l'entente de non procès etc... entre le père et lui. Il m'a répondu que ce n'était pas habituel mais qu'il ferait son possible.

Cela fera bientôt un an que mon fils n'est plus là. Je lui ai écrit un genre de petit poème que voici :

Vingt ans  
Des projets plein la tête  
Au début de ta route  
Bien sûr un peu bagarreur  
Pas question de te laisser marcher sur les pieds  
Pi t'es pas de ceux qui ont peur  
Tu savais aussi leur brasser la cage à ceux-là  
Ceux-là qui baissaient les bras  
T'as de l'avenir que tu leurs disais .....  
Tu verras..... lâche pas  
Mais tu savais aussi les défendre ceux-là  
Puis il y a eu la fois de trop  
Pourquoi que t'as pas écouté  
Fallait pas y aller  
Sûr qu'elle t'attendait....."la violence"  
Sûr qu'il t'aurait....."le mal"  
Sûr qu'ils finiraient par gagner

Moi j'étais pas là, trop loin  
Je pouvais pas arriver à temps  
On s'est pas vus, pas embrassés  
Pas dit au revoir, à plus tard  
Même pas au revoir, à jamais  
J'aurais pu, mais j'ai pas pu  
Pas là, trop froid  
Ce rendez-vous avec la mort  
C'était pas convenu comme ça.....  
Fallait pas y aller  
La mort t'a couru après  
Toi tu te défends  
Mais là fallait pas y aller  
Pourquoi que t'as pas écouté  
Elle a gagné et moi.....François  
Je t'ai perdu

*Cécile Girard,  
Maman de François Cardinal  
assassiné le 3 avril 2004*

### **Testimony of John Drummond A Father's Story**

On Sunday October 3<sup>rd</sup> 2004 at 10.58 PM, my life as I knew it changed forever. I was about to go to sleep after watching a T.V. program called Boston Legal, a program which has a different meaning for me now. The phone rang and I picked it up immediately, not expecting a phone call that late. It was the mother of Kelly-Anne's boyfriend telling me that she had been hit and that she was at a hospital. I asked her three times which hospital, but she did not know. She said to me many times that she was very sorry. By that time my girlfriend Adrienne, was standing next to me, knowing that something had

gone very wrong. I was getting dressed and phoning Doreen (Kelly-Anne's mother) at the same time. The first call went into her voice mail after a few rings; I quickly called back and told her what I knew. I said that I was going to The Lakeshore Hospital and that I would call her on her cell phone as soon as I had any information. In the Emergency Room at Lakeshore, I was told that Kelly-Anne had been transferred to The Montreal General Hospital and was given a piece of paper with a name of a doctor on it. At that point of time I knew that the situation was very serious as the Montreal General is one of only two hospitals in Montreal, which has a trauma unit. I quickly got into my car and raced downtown. From the time of the phone call at home, to the Lakeshore Hospital, and to downtown only 41 minutes had elapsed. Those 41 minutes were the longest in my life. The thoughts of my daughter in hospital and my driving at a high speed all but consumed me.

When I arrived in the emergency room and made it known who I was, I was immediately taken by a doctor and a nurse to a private room. My first question was, "Is my daughter alive?" The doctor said yes she is, but there is a knife blade lodged in the back of her skull. At that time I almost passed out. I asked if I could see her, the doctor said yes but warned me that her hair had to be shaved off so the doctors could see the wound. The sight of my daughter lying there with a near fatal wound was the most terrifying sight any parent could see. The next few hours in the ICU ward on the ninth floor were very mind numbing and confusing. My thoughts turned to our younger daughter Kim, who had just returned to Ottawa from Montreal to start another week at university. How and when do we tell her? I made the call and told her about Kelly-Anne, thank goodness that Kim had some roommates with her and they drove her back to Montreal.

Monday and Tuesday were spent with the many doctors, nurses, police officers, family and friends. Doreen and I had to absorb a crash course in medicine, medical procedures, ethics, life and death possibilities, and many other topics. The decision to stop the life support on our daughter on Oct.5<sup>th</sup> was absolutely the most difficult decision in our lives. To see Kelly-Anne born 24 years, 10 months and 7 days earlier was one of the best times of my life. This day was the lowest. I could not be in the room when the machines were turned off. This was not an episode of ER, but in fact very surreal. But without the help of many of our family, friends and colleagues we could not have gone through this horrific time.

By Tuesday evening my voice mail on my home phone was bulging with at least 45 messages. It was difficult to retrieve the messages as more calls

were always coming through. The doorbell kept ringing with flowers being delivered, food coming in, and friends popping over. The new Anglican Bishop of Montreal called to offer his prayers and his help. He offered any Anglican church in Montreal, which could handle the expectant size of the funeral. We chose St. Paul's church in Lachine, which could sit over 600 people. On Wednesday Doreen and I set out to make the arrangements for Kelly-Anne's funeral. We would rather have been planning her wedding. Our first words to the funeral director were that we hope that they have the facilities for a large funeral and the amount of people expected to attend. She assured us that they did. We found out that 2 hours was normally allotted to make the arrangements for a funeral, this took us 4 hours. Kelly-Anne was a champion in all sense of the word. Doreen and I were planning a funeral fitting a politician, a rock star or even a queen. Kelly-Anne was extremely well known, loved and looked up to. The funeral was planned with dignity and respect in mind. Kelly-Anne deserved more than what was given to her to end her life. The chapel at the funeral home was adorned with many floral tributes, pictures, and favorite plush animals, sporting articles, arts and crafts and a DVD player showing Kelly-Anne's life. All aspects of her life were on display. The waiting time to sign the condolence book was always over 20 minutes.

I was very devoted to my daughter as I am to Kim. I tried to be there for her in all aspects of her life. Every one knew that Kelly-Anne was equally devoted to her father. I cannot tell you the pain that goes through my heart every day of my life. How some one could do this to another human is just beyond me. I picked Kelly-Anne up at the airport just 6 days before the attack. On her last Saturday alive, Kim, Kelly-Anne, Adrienne & I had a lovely family dinner. I cooked on my BBQ and we had a great time. Kelly-Anne brought over a bottle of Italian red wine. She gave me her last present, an Italian silk tie. We were having the time of our life. We all sat there in amazement as she told us about her trip to Italy and the International Beach Lifeguard competition. One day I would like to retrace her steps. I drove her back to her apartment, gave her a hug and kiss and said to call me anytime if you need help or just to talk. That was the last time I saw Kelly-Anne alive and well.

As we filed into the church the day of the funeral I was not surprised to see how many people that were there. Even the choir stall was filled, as were the aisles, it was as they say, "Standing room only". A dear family friend, an Anglican Minister, led the service. The eulogies were just heart warming. They were given by people from all aspects of her life. The pallbearers were long time friends.

Following the funeral, we were given a police escort back to the cemetery; I remember seeing traffic being stopped along the way for us to pass. One gentleman standing on a street corner removed his hat out of respect.

Much has been said about the life of Kelly-Anne Drummond. Much more will be said and done. We cannot just lay back and accept that violence against women is on the upswing and a part of life. Kelly-Anne was one of 4 women killed by their partners in just a 2-week period in Montreal. Have we not learn anything since Dec.06, 1989? Finally the politicians have woken up and are very conscious of this vile act of violence. But it will take much more to stop it. We must take action now to educate everyone. You may not be personally affected by violence and its consequences, but we are all human and deserve to live a peaceful life. We should not have to worry that our daughters and sons live in a situation that can be life threatening.

Kelly-Anne lived her life to the fullest. She was able to achieve so much in her short 24 years here on earth. Kelly-Anne was every parent's dream. Her murderer is every parent's nightmare. But her legacy will live on forever, this I can assure you all.

*John Drummond*

*Proud father of Kelly-Anne*

*Brutally taken from us in October 2004*

### **J'ai perdu mon fils aux mains du crime organisé**

*Sébastien Garneau, 19 ans, mon seul enfant, a été battu par des membres des (anciennement) « Rock Machines » (nom actuel « Bandidos »), le 15 janvier 2000 et est décédé des suites de ses blessures le 20 janvier 2000.*

En manque d'argent, mon fils était dans un bar point de vente de drogue des Hell's Angels et les enquêteurs croient qu'il y était pour vendre de la drogue en remplacement d'un autre jeune qui croyait sa vie en danger. Il n'avait pas tort !

À cause de ce fait, je n'ai eu droit à aucune indemnisation de l'IVAC, les ridicules 600\$ qu'on aurait pu m'accorder m'ont été refusés et voici une partie du texte de la lettre que j'ai reçue :

*... la Commission en arrive à la conclusion que Sébastien Garneau a contribué par sa faute lourde à sa mort et conformément à l'article 20 b) de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (L.R.Q., c.1-6), la demande de prestations est rejetée.*

Je me suis défendue du mieux que j'ai pu auprès de l'avocat qui traitait mon dossier, entre autre, et quand je l'ai appelé il m'a dit, et je cite :

*« qui me dit que vous n'êtes pas l'épouse d'un motard vous-même, pourquoi je vous donnerais des réponses ? ».*

Suite à cet appel, je me suis questionnée sur la pertinence d'une formation sur ce que vivent les victimes auprès des organismes qui sont supposés être là pour nous supporter peu importe la façon. Même si cet avocat gère des papiers et de l'argent, je crois sincèrement que je n'aurais jamais dû être traitée de cette façon.

Malgré une lettre de quatre pages, écrite à la présidente de l'IVAC, à la fois pour porter cette décision en appel et pour dénoncer le traitement que m'avait servi l'avocat en question, la décision resta inchangée, donc aucune indemnisation.

Ce que j'ai le goût de partager en ce moment c'est le désarroi financier, psychologique et au niveau de ma santé également, ce qui me reste à élucider encore aujourd'hui.

En cinq années, j'ai perdu deux emplois et j'en ai quitté un autre n'étant plus capable d'assumer le stress relié aux dossiers qui normalement auraient été un défi pour moi. En quittant cet emploi je me retrouvais sans salaire et j'ai rapidement manqué d'argent. Je me suis tournée vers un syndic pour me faire conseiller et, devant mon désespoir, il me conseilla de faire faillite. Je n'avais que 6 000\$ de dettes mais je voyais ce montant comme une montagne insurmontable.

Ensuite, il fallait me trouver de l'argent pour déménager dans un appartement à prix modique. Je suis allée alors vers Santé et bien être social afin d'emprunter de l'argent pour au moins déménager, et j'ai tout remis de peine et de misère.

Aujourd'hui, je vais beaucoup mieux, mon moral est bon et mon deuil est fait en grande partie, mais vous et moi nous savons que ça nous suit toujours.

Je veux tout de même restée réaliste quant à ma santé, je suis restée avec une fragilité extrême face au stress. Je me demande à quel point mon système nerveux est attaqué. J'ai trouvé un autre emploi au gouvernement cette fois-ci et j'y travaille depuis presque trois ans déjà. J'en suis à mon quatrième arrêt de travail de plus de 2 mois depuis mon entrée en poste. En débutant ce dernier congé, je me suis débattue pour trouver des réponses quant à ma santé globale et, malheureusement, je ne crois pas avoir trouvé des professionnels en mesure d'évaluer clairement toutes les facettes de cet événement sur ma santé.

Honnêtement, je me demande si je n'ai pas simplement perdu le goût à toute autre chose que la défense des victimes d'actes criminels. Je peux vous dire que, s'il y avait une possibilité, j'y consacrerai ma vie. Je fais des démarches en ce sens.

En plus de l'héritage d'émotions, de beaux souvenirs et de vécus que m'a laissé Sébastien, cet événement me laisse un héritage au niveau de ma santé. Et j'espère bien résoudre ce problème très bientôt, j'y travaille.

En terminant, je vous remercie de m'avoir lue et je veux remercier les pères fondateurs de l'AFPAD d'avoir créé l'association et ainsi me permettre de continuer à me battre, cette fois-ci entourée et sortie de l'isolement.

*Carole Bertrand*

*Mère de Sébastien Garneau, 19 ans, assassiné*

---

## **LE CONCEPT DE VICTIME : UN ENJEU MAJEUR DANS LA MISSION DE L'AFPAD**

*Par Catherine Rossi, École de Criminologie, Université de Montréal,*

Quand une association se donne le mandat que s'est donné l'AFPAD, il est un concept qui ne peut plus être désormais pris à la légère : celui de victime. On ne naît pas victime. « Victime » n'est pas une qualification qu'on se donne, n'est pas un objet autour duquel on se retrouve. Le mot « victime » seul n'existe pas. On est victime de quelque chose. On est victime de quelqu'un.

Micheline Baril, une des plus grandes chercheuses qui aient abordé cette question<sup>1</sup>, nous dit ceci : « *le sens des mots les plus usuels est souvent flou et mobile. Ainsi le terme « victime », avec sa connotation plus émotive que descriptive, prend des connotations très différentes selon les contextes dans lesquels il est utilisé. Préciser la source de la victimisation, sa nature criminelle par exemple, ne fait que multiplier les dissensions si on ne s'entend pas sur une définition de la source, à savoir du crime.* ».

De quels crimes parlons nous ici? Des plus graves, ceux qui prennent à une personne ce qu'elle a de plus cher : sa vie. Ce qu'elle a de plus cher? Peut-être pas. On oublie malheureusement qu'il y a quelque chose d'aussi terrible que de se faire prendre sa vie : c'est de voir prendre la vie de la personne qu'on aime le plus au monde.

La victime, c'est la personne disparue. Mais si nous suivons les définitions officielles utilisées, il se trouve que les proches des victimes peuvent à certaines conditions être envisagés comme des victimes à part entière. Par exemple, une bonne définition désigne comme victime *toute personne en*

souffrance(s), de telles souffrances devant être personnelles (que la victimisation soit directe ou indirecte), réelles (c'est-à-dire se traduisant par des blessures corporelles, des traumatismes psychiques ou psychologiques et/ou des dommages matériels avérés), socialement reconnues comme inacceptables et de nature à justifier une prise en charge des personnes concernées, passant, selon le cas, par la nomination de l'acte ou de l'événement (par l'autorité judiciaire, administrative, médicale ou civile), par une aide sociale, un accompagnement psychologique, des soins médicaux et/ou une indemnisation<sup>2</sup>.

Faudra-t-il encore et toujours répéter que, loin de se contenter de prendre une vie, celui qui enlève quelqu'un ou en dispose prend aussi la vie et l'âme des personnes qui l'aiment? Que ces personnes souffrent également, en tant que victimes, de problèmes matériels, psychologiques et/ou sociaux particulièrement graves et irréversibles? Pourtant, impossible aujourd'hui, dans quelque système que ce soit, d'obtenir une appellation générique cohérente et générale qui désigne les proches des victimes d'homicide ou d'enlèvement, que ce soit en anglais ou en français. On parle de victimes secondaires en opposition aux victimes directes ou primaires<sup>3</sup>, de *co-victims*<sup>4</sup>, de victimes indirectes<sup>5</sup>, de survivants<sup>6</sup>, ou encore de victimes par ricochet<sup>7</sup>...

En plus des victimes primaires et secondaires, certains utilisent même le terme de victimes périphériques pour souligner que l'ensemble de la société, en d'autres termes chacun d'entre nous, souffrons des multiples conséquences de l'homicide<sup>8</sup>.

On ne porte encore que trop peu d'attention aux répercussions de l'homicide sur les proches de la victime<sup>9</sup>. Et pourtant, il y a longtemps que ceux-ci ont été reconnus d'un point de vue légal tant dans les juridictions nord-américaines qu'européennes (Code Criminel canadien, Code de Procédure Pénale français, Déclaration de principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir de l'ONU...). Le Rapport du Groupe fédéral-provincial canadien Une justice pour les victimes d'actes criminels (1983) et les lois provinciales dont la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels adoptée par le Québec en 1988 reconnaissent également leur statut et la nécessité de leur accorder des droits. Alors pourquoi aujourd'hui les familles doivent-elles se regrouper pour pallier aux manques du système à leur égard? Pour démontrer que leurs besoins existent, et ce quelque soit le contexte du crime commis : qu'il soit personnel ou collectif, intra ou extra familial, qu'une procédure judiciaire ait ou non été entamée, que le criminel soit ou non identifié, arrêté, déclaré coupable ou responsable des faits évoqués, etc.

Si les institutions ne peuvent plus rien faire pour la personne disparue, il n'est plus question aujourd'hui de négliger son entourage, et ce pour deux

raisons : La première étant qu'en négligeant l'entourage de la victime, les institutions se privent de la voix même de la personne disparue. La justice doit quelques égards aux proches des victimes d'homicide parce qu'elle en devrait tout naturellement à la victime si celle-ci avait survécu, ou n'avait pas disparu. Il est ainsi normal que les membres de l'entourage de la victime, du moins certains qui pourraient agir à titre de représentants, puissent se prévaloir des droits des victimes en général que le système de justice leur confère; La seconde étant que ces personnes sont, du fait de ce qui leur est arrivé, elles-mêmes des victimes à part entière, et que de ce fait elles pourraient, et devraient, pouvoir agir comme telles, tant en terme de droits qui leurs seraient ainsi reconnus mais également en terme de devoirs que cela impliquerait pour elles.

Le concept de victime, ici, désignera la personne disparue. Mais il désignera également deux autres personnes qui ne feront qu'une : celle qui représentera la personne disparue, et enfin cette même personne, qui défendra ses propres droits et prérogatives en tant que proche.

Telle est la définition de la victime que l'AFPAD prétendra désormais défendre au sein de sa mission : Une définition plurielle... Pour une victimisation plurielle.

<sup>1</sup> Baril, M., (1984), *l'Envers du Crime, Qc: Centre International de Criminologie Comparée, Montréal.*

<sup>2</sup> Cario, R., (2001a) *Victimologie. De l'effraction du lien intersubjectif à la restauration sociale, Traité de Sciences Criminelles, l'Harmattan.*

<sup>3</sup> Markesteyn, T., (1992), *Les Répercussions Psychologiques des Actes à Caractère Non Sexuel sur les Victimes*, Secteur des Affaires Correctionnelles du Solliciteur Général du Canada, 1992-21; Aartsen, I., (1992), *Vivre avec une Ombre, Le Vécu des Parents d'un Enfant Assassiné*, Édition Standaard, Anvers, 92 p.

<sup>4</sup> Spungen 1998, Markesteyn, T., (1992), cf supra note 3; Rando, T.A., (1988) *Grieving: How to Go On Living When Someone You Love Dies*, Boston, Lexington Books.

<sup>5</sup> Markesteyn, T., (1992), cf supra note 3

<sup>6</sup> Markesteyn, T (1992), cf supra note 3, Doka, K.J., 1996, *Living with grief after sudden loss*, Hospice Foundation of America, Taylor & Francis Publishers; Rock, P., (1998), *After Homicide, Practical and Political Response to Bereavement*, Clarendon Press, Oxford.

<sup>7</sup> Code Pénal français, 2004, Éditions Dalloz

<sup>8</sup> Amernic, (1984), in Rock, P., (1998), *After Homicide, Practical and Political Response to Bereavement*, Clarendon Press, Oxford.

<sup>9</sup> Spungen D (1998) *Homicide: the hidden victims: a guide for professionals* Thousand Oaks CA; London: SAGE Publications  
Rock, 1998, cf supra note 6; Doka, 1996, cf supra note 6; Doka, K.J., 1989, *Disenfranchised grief: Recognizing hidden sorrow*. Lexington, MA: Lexington Press; Stroebe, M, Hansson, R, Stroebe, W, & Schut, H (eds) (2001), *Handbook of Bereavement Research, Consequences, Coping and Care*, American Psychological Association, Washington DC.